



**CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**  
**Séance du 28 novembre 2018 à 18h30,**  
**À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agriion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	
4	AIX-LES-BAINS	T	Isabelle MOREAUX-JOUANNET	
5	AIX-LES-BAINS	T	Marie-Pierre MONTOR-SADOUX	
6	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
8	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
9	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
10	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
11	AIX-LES-BAINS	T	Christèle ANCIAUX	Pouvoir de Christiane MOLLAR
12	AIX-LES-BAINS	T	Georges BUISSON	
13	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
14	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
15	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
16	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	Pouvoir de Philippe LANÇON
18	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
21	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T	Nicole FALCETTA	
22	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Pouvoir de Jean-Pierre SAVIOZ
23	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
25	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Colette GILLET
26	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	Pouvoir d'Henri GARNIER
27	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Départ après la 28 <sup>ème</sup> délibération
28	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
29	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
30	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
31	MERY	T	Eudes BOUVIER	
32	MERY	T	Nathalie FONTAINE	
33	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
34	MOTZ	T	Olivier BERTHET	
35	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	
36	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
37	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
38	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	Départ après la 13 <sup>ème</sup> délibération
39	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
40	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
41	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
42	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T	Denise de MARCH	
43	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	Départ après la 27 <sup>ème</sup> délibération
44	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
45	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
46	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Robert CLERC
47	VIVIERS-DU-LAC	T	Martine SCAPOLAN	Départ après la 32 <sup>ème</sup> délibération
48	VOGLANS	T	Martine BERNON	Pouvoir d'Yves MERCIER

25 communes présentes



**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
LE BOURGET-DU-LAC  
BRISON SAINT INNOCENT  
ENTRELACS  
GRESY-SUR-AIX  
GRESY-SUR-AIX  
GRESY-SUR-AIX  
GRESY-SUR-AIX  
VIONS  
VOGLANS

Christiane MOLLAR  
Aurore MARGAILLAN  
Philippe LANÇON  
Florence DUNOYER  
Henri GARNIER  
Robert CLERC  
Colette GILLET  
Didier FRANÇOIS  
Elisabeth ASSIER  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET  
Yves MERCIER

**Autres présents non votants :**

Marc MORAND  
Daniel de MEDTS  
Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Christophe PIRAT  
Olivier VERDENAL  
Christophe TOUZEAU  
Fabien DIDIER  
Véronique MERMOUD  
Julie ECALARD  
Estelle COSTA de BEAUREGARD

Pugny-Chatenod  
Saint Offenge  
Directeur Général des Services  
Directeur Général Adjoint  
Directeur des services à la population  
Directeur financier  
Directeur Pôle Eau  
Directeur des Ressources Humaines  
Responsable Urbanisme – Habitat – Politique de la Ville  
Responsable Communication et Relations Publiques  
Responsable Juridique/Assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 21 novembre 2018 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 46 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 48 présents (48 titulaires), et 56 votants.



## DÉLIBÉRATION

N° : 27      Année : 2018  
Exécutoire le : 04 DEC. 2018  
Affichée le : 04 DEC. 2018  
Visée le : 04 DEC. 2018

### RESSOURCES HUMAINES

#### Modification du tableau des emplois permanents au 1<sup>er</sup> décembre 2018

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient au conseil communautaire de fixer les effectifs des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services, Il présente les modifications de postes suivantes :

#### I – Suppression de poste

Suite à la nomination sur le grade d'attaché hors classe, il convient de supprimer le poste sur le grade de directeur territorial.

Suppression de 2 postes de technicien, suite à la nomination stagiaire sur adjoint technique (voir II et III)

Suppression d'un poste de fontainier sur le tableau des emplois de la régie assainissement non pourvu.

#### II – Transformation de poste

Suite aux recrutements effectués sur certains postes et également dans la perspective de nomination stagiaire d'agents déjà en poste, il convient de faire les transformations de postes suivantes afin de faire coïncider les grades aux situations administratives des agents :

- Pour le recrutement d'un fontainier : création d'un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Le poste d'adjoint technique qui avait été créé pour ce recrutement, ne sera pas supprimé mais utilisé pour la nomination stagiaire d'un contremaître à la collecte des ordures ménagères.
- Pour le recrutement d'un « technicien » réseaux : création d'un poste d'agent de maîtrise principal. Le poste de technicien qui avait été créé pour ce recrutement ne sera pas supprimé en prévision de recrutement à venir au service assainissement.
- Pour le recrutement d'un gestionnaire carrière-paie : création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe. Le poste d'adjoint administratif qui avait été créé pour ce recrutement, ne sera pas supprimé mais utilisé pour le recrutement d'un agent d'accueil à la MSAP d'Albens

#### III – Création de poste

Dans le cadre de la nomination stagiaire, de prise de fonctions nouvelles ou de nouveaux postes :

- Pour la nomination stagiaire au service déchets : création d'un poste d'adjoint technique,
- Pour la prise de fonctions nouvelles au service assainissement : création d'un poste d'ingénieur à la régie assainissement,
- Pour Aqualac : création de 2 postes d'adjoint techniques pour les vestiaires,
- Pour le service RH : création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Conformément aux statuts de Grand lac modifiés par arrêté préfectoral du 2 juillet 2018, à compter du 1er janvier 2019, la Communauté d'Agglomération assurera « l'aménagement et la gestion du camping public existant situé sur la commune de Chindrieux ». Il convient à ce titre de créer un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Grand Lac délèguera la gestion du dit camping à l'OTI Aix-les-Bains Riviera des Alpes impliquant de fait la mise à disposition de l'agent à l'OTI pour l'exercice de ces missions. Les conditions de cette mise à disposition seront définies dans une convention spécifique.

#### **IV – Maintien de poste**

Suite au recrutement d'un laborantin à la régie Assainissement, le poste de technicien qui avait été ouvert au tableau des emplois permanents sera maintenu en prévision de recrutement à venir au service assainissement.

- 
- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
  - VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
  - VU les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;
- 

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le tableau des emplois permanents de Grand Lac au 1<sup>er</sup> décembre 2018,
- APPROUVE les modifications apportées audit tableau.

Aix-les-Bains, le 28 novembre 2018

Le Président,  
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 47
- Votants : 55
- Pour : 55
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0



## TABLEAU DES EFFECTIFS 1ER DECEMBRE 2018

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	EFFECTIF TITULAIRE FPT	EFFECTIF CONTRACTUEL	MOTIF DU CONTRAT
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>						
<b>Emplois fonctionnels :</b>						
Détaché sur l'emploi fonctionnel de DGS (40 000 à 80 000 habitants)	A	1	1	1		
détaché sur l'emploi fonctionnel de DGAS (40 000 à 150 000 habitants)	A	1	1	1		
<b>Administrateur territorial</b>						
Administrateur territorial :	A	0	0			
<b>Directeur territorial :</b>						
Directeur territorial :	A	2	2	1	1	CDI
<b>Attaché Hors Classe</b>						
Attaché principal	A	3	2	2		
Attaché	A	16	14	5	9	art 3-2 art 3-3 art 3-3 art 3-3 art 3-3 CDI CDI CDI
<b>Rédacteurs territoriaux :</b>						
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	1		
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	2	2		
Rédacteur	B	5	3	2	1	art 3-2
<b>Adjoints administratifs territoriaux :</b>						
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	12	12	12		
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	15	13	13		
Adjoint administratif principal 2ème classe à temps non complet (17h 30m)	C	1	1	1		
Adjoint administratif	C	19	17	15	2	ATA (art 3 1°) CDI
<b>TOTAUX</b>		<b>79</b>	<b>70</b>	<b>57</b>	<b>13</b>	
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>						
<b>Ingénieurs territoriaux :</b>						
Ingénieur principal	A	7	7	5	2	CDI CDI
Ingénieur	A	11	10	8	2	art 3-2 art 3-3
<b>Techniciens territoriaux :</b>						
Technicien principal 1ère classe	B	7	7	7		
Technicien principal 2ème classe	B	1	1	1		
Technicien	B	5	3	2	1	art 3-2 art 3-2
<b>Adjoints techniques territoriaux :</b>						
Agent de maîtrise principal	C	4	3	3		
Agent de maîtrise	C	6	6	6		
Adjoint technique principal 1ère classe	C	20	20	20		
Adjoint technique principal 2ème classe	C	19	18	18		
Adjoint technique	C	35	32	32		art 3-2
Adjoint technique à temps non complet	C	3	3	2	1	art 3-2
<b>TOTAUX</b>		<b>118</b>	<b>110</b>	<b>104</b>	<b>6</b>	
<b>FILIERE ANIMATION</b>						
<b>Adjoints territoriaux d'animation :</b>						
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	0	0	0		
Adjoint d'animation	C	3	3	1	2	ATA (art 3 1°) ATA (art 3 1°)
<b>TOTAUX</b>		<b>3</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	
<b>FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE</b>						
<b>Agent Territorial Spécialisée des Ecoles Maternelles :</b>						
ATSEM 1ère classe	C	0	0	0		
<b>TOTAUX</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
<b>FILIERE SPORTIVE</b>						
<b>Educateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (E.T.A.P.S.) :</b>						
E.T.A.P.S. principal 1ère classe	B	4	4	4		
E.T.A.P.S. principal 2ème classe	B	0	0	0		
E.T.A.P.S.	B	9	2	2		
<b>Opérateurs Territoriaux des Activités Physiques et Sportives (O.T.A.P.S.) :</b>						
O.T.A.P.S. principal	C	1	1	1		
O.T.A.P.S. qualifié	C	1	1	1		
<b>TOTAUX</b>		<b>15</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	
<b>TOTAL GENERAL TITULAIRES-STAGIAIRES</b>		<b>215</b>	<b>190</b>	<b>169</b>	<b>21</b>	

**TABLEAU DES EFFECTIFS CONTRACTUELS SUR EMPLOIS PERMANENTS AU 1ER AVRIL 2018**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	INDICE BRUT	MOTIF DU CONTRAT
Collaborateur de cabinet	A	1	1	IB 975	art 110 loi 26/01/1984
<b>TOTAL GENERAL CONTRACTUELS</b>		<b>1</b>	<b>1</b>		

**TABLEAU DES EFFECTIFS CONTRACTUELS - REGIE ASSAINISSEMENT A AUTONOMIE FINANCIERE AU 1ER AVRIL 2018**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	GROUPE	MOTIF DU CONTRAT
Ingénieur principal	A	0	0	VII	
Ingénieur	A	1	0	VII	
Technicien principal 1ère classe	B	1	1	V	CDI
Technicien principal 2ème classe	B	1	1	IV	CDI
Technicien	B	6	4	IV	CDI
					CDI
					CDI
Rédacteur principal 1ère classe	B	1	1	IV	CDI
Agent de maîtrise principal	C	1	1	III	CDI
Agent de maîtrise	C	1	1	III	
Adjoint technique 2ème classe	C	5	4	I	CDI
Adjoint administratif 2ème classe	C	1	1	I	CDD
<b>TOTAL REGIE "ASSAINISSEMENT"</b>		<b>18</b>	<b>14</b>		

<b>TOTAL GENERAL GRAND-LAC</b>	<b>234</b>	<b>205</b>
--------------------------------	------------	------------

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des emplois permanents au 1er décembre 2018

---

**Date de transmission de l'acte :** 04/12/2018

**Date de réception de l'accusé de réception :** 04/12/2018

---

**Numéro de l'acte :** d2619 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20181128-d2619-DE

---

**Date de décision :** 28/11/2018

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 4. Fonction publique  
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.  
4.1.1. Créations et transformations d'emplois